

(NOM DE L'ÉTABLISSEMENT)

Politique de terrain de jeu

Date d'entrée en vigueur de la présente politique : **(date d'entrée en vigueur de la politique)**.

(Nom de l'établissement) a élaboré, selon les recommandations de Recreation PEI, une politique pour la sécurité sur les aires de jeu extérieures conformément à la norme CAN/CSA-Z614-F07 (Aires et équipements de jeu) de l'Association canadienne de normalisation (CSA).

LE BUT DE CETTE POLITIQUE EST :

De fournir un environnement extérieur sécuritaire pour les enfants **à/au (nom de l'établissement)**; de fournir **à/au (nom de l'établissement)** des aires de jeu et de l'équipement de jeu propres et sécuritaires; et d'assurer que tout l'équipement de jeu fait l'objet d'inspections et de travaux d'entretien régulièrement afin qu'il soit conforme à la norme de la CSA en matière d'aires de jeu.

Surveillance sur le terrain de jeu

Les enfants sont toujours surveillés afin d'assurer qu'ils s'amuse de façon appropriée et sécuritaire. La surveillance sur le terrain de jeu n'est compromise pour aucune raison et des ratios convenables sont maintenus en tout temps.

Équipement de jeu, entretien et réparations

L'ensemble de l'équipement de jeu, des zones de surface de protection et des aires de jeu doivent être conformes à la norme de la CSA. Tout nouvel équipement, toute réparation ou tout remplacement doit être conforme à la norme de la CSA. Un inspecteur de terrain de jeu certifié canadien doit donc inspecter tous les travaux effectués afin d'assurer que tous les changements respectent la norme. Le propriétaire/l'administrateur est responsable de s'assurer que toutes les réparations sont effectuées le plus rapidement possible. Des rapports de toutes les réparations et rénovations sont conservés dans un classeur portant sur la sécurité du terrain de jeu. À la suite de toute réparation ou rénovation, une inspection doit être effectuée avant que l'équipement de jeu soit utilisé afin de confirmer que tous les problèmes de sécurité ont été réglés.

Classeur sur la sécurité du terrain de jeu

Un classeur sur la sécurité du terrain de jeu a été créé et comprend :

- **La politique de terrain de jeu** – copie du présent document;
- **Les rapports de blessure** – rapports décrivant les dangers sur l'équipement de jeu qui ont causé une blessure chez un enfant.
- **Les rapports d'inspection visuelle hebdomadaire** – rapports hebdomadaires portant sur les problèmes liés à l'entretien général, les dangers ou les défauts qui nécessitent une attention immédiate.
- **Les listes de vérification de l'inspection d'entretien mensuelle** – listes de vérification mensuelles rapportant les problèmes liés à l'entretien général, les dangers ou les défauts qui nécessitent une attention immédiate ou des mesures pour être réglés dans des délais donnés.

(NOM DE L'ÉTABLISSEMENT)

Politique de terrain de jeu

- **La présentation sur la sécurité sur les terrains de jeu (inspections et politiques)** – diaporama portant sur l'importance d'avoir une politique et des inspections à jour pour la sécurité sur les aires de jeu extérieures.
- **La fiche d'attestation de lecture de la politique** – fiche comportant la signature de chaque membre du personnel indiquant qu'ils se sont informés de leurs tâches énoncées dans la politique de terrain de jeu et qu'ils ont vu la présentation sur la sécurité sur les terrains de jeu (inspections et politiques).

Rapport de blessure

Le **responsable /l'enseignant** sur les lieux doit rapporter toute blessure subie sur le terrain de jeu. Si un enfant se blesse, le parent/tuteur de l'enfant en est informé (dans des délais raisonnables). Les rapports de blessure/d'accident comprennent autant de détails que possible et sont datés et signés. Le **propriétaire/administrateur** a la responsabilité de suivre de près les incidents afin de détecter toute tendance liée à l'équipement.

Inspection visuelle quotidienne

Les inspections visuelles quotidiennes sont la responsabilité de tous **les responsables/enseignants** qui apportent des enfants à l'aire jeu. Avant de permettre aux enfants d'entrer dans l'aire de jeu, une inspection visuelle rapide est effectuée. S'il y a des dangers ou des défauts, ils sont éliminés avant de permettre aux enfants d'entrer dans l'aire de jeu. Tout problème détecté est consigné dans la section portant sur les inspections visuelles hebdomadaires du classeur sur la sécurité du terrain de jeu.

Inspection visuelle hebdomadaire

Une inspection visuelle hebdomadaire est réalisée par **un responsable/un enseignant désigné par le propriétaire/l'administrateur** la **première** journée de la semaine. Les rapports d'inspection visuelle hebdomadaire sont conservés dans le classeur sur la sécurité du terrain de jeu.

Liste de vérification de l'inspection d'entretien mensuelle

Cette liste est remplie par **le propriétaire/l'administrateur** la **première** semaine du mois et est conservée dans le classeur sur la sécurité du terrain de jeu.

Inspection détaillée annuelle

Une inspection détaillée de tout l'équipement de jeu est effectuée chaque année par un inspecteur de terrain de jeu certifié canadien, et un rapport détaillé annuel, rédigé selon les lignes directrices de l'Association canadienne des parcs et loisirs, est remis au propriétaire/à l'administrateur et conservé dans le classeur sur la sécurité du terrain de jeu.

Fiche d'attestation de lecture de la politique

Tous les membres du personnel **de/du (nom de l'établissement)** doivent lire la présente politique de terrain de jeu et voir la présentation sur la sécurité sur les terrains de jeu (inspections et politiques) avant d'entrer en fonction. Après avoir lu la politique, ils doivent signer une fiche confirmant qu'ils ont bel et bien lu la politique. Cette fiche est conservée dans le classeur sur la sécurité du terrain de jeu pendant la durée de leur emploi. Tous les étudiants/enseignants temporaires et les bénévoles doivent eux aussi signer la fiche d'attestation de lecture de la politique.